

Information Municipale

Décembre 2024

*Bonnes fêtes de
fin d'année !*



Photo du 21 nov 2024 – Lucie P.

WWW.MAIRIE-YMARE.FR

474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

SERVICES COMMUNAUX.....	2
CCAS – ACTION SOCIALE.....	6
CRÈCHE RÉCRÉ A4.....	8
ASSOCIATIONS.....	11
FINANCES.....	14
TRAVAUX.....	15
JOBS D'ÉTÉ.....	17
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE.....	18
CITOYENNETÉ.....	20
A SAVOIR.....	23
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE.....	25
NOUS CONTACTER.....	26
ÉVÈNEMENT COMMUNAL A VENIR.....	27

SERVICES COMMUNAUX



CANTINE

Les enfants pourront profiter tout le mois de décembre des décorations de Noël installées par Céline, Catherine, Lucie, Nora et Vildane



SERVICES COMMUNAUX

NOËL DES ENFANTS

Le Noël des enfants aura lieu le **vendredi 20 décembre 2024**. A cette occasion, les enfants pourront déballer le jouet que le Père Noël leur aura apporté. A l'issue de cette journée, un goûter leur sera offert.

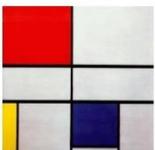
Quant au repas de Noël, il aura lieu le même jour.

Pensez à réserver auprès du service jeunesse : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr



PLANNING DES MECREDIS ENTRE JANVIER ET FÉVRIER 2025 :

Pensez à faire vos réservations via votre espace famille ou par e-mail : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

Semaine 02 à 06 2025	THEMES	MERCREDI 08/01	MERCREDI 15/01	MERCREDI 22/01	MERCREDI 29/01	MERCREDI 05/02
	L'art → Activités manuelles	La Joconde Léonard de Vinci 	The Scream Edvard Munch 	Andy Warhol 	Piet Mondrian 	L'art de l'imagination 
	→ Activités sportives	Tennis de table 	Cirque 		Accrosport 	

SERVICES COMMUNAUX

1^{ère} semaine

Le journal des vacances
d'automne 2024

Clown géant



Jeux de construction



Sports collectifs



Lion en assiette



Jeux de cirque



SERVICES COMMUNAUX

2^{ème} semaine

Découpe d'une citrouille



Monstres en assiette



Suspension de chauve-souris



Temps calme



Déguisement boum d'halloween



CCAS – ACTION SOCIALE

Découvrez ci-dessous les ateliers proposés par le CLIC du plateau EST de Rouen en décembre 2024. N'hésitez pas à y participer, l'inscription est gratuite.



Piétons seniors

Sensibiliser, informer...

Les risques et dangers sur la voie publique

- Sensibilisation
- Conseils et recommandations
- Exercices pratiques

Mardi 3 décembre 2024
14h à 16h
Résidence BELLEVUE
4 bis rue Léon Devaux
76240 BONSECOURS

Vendredi 13 décembre 2024
14h30 à 16h30
Résidence LES PERETS
20 rue du Dr Schweitzer
76240 LE MESNIL-ESNARD

*Inscriptions auprès du CLIC du Plateau Est de Rouen :
02 35 65 02 68 ou mail clicplateauest@gmail.com*



Entrée gratuite



CCAS – ACTION SOCIALE



COLIS DES AINÉS

Depuis plusieurs années, le CCAS de la mairie d'Ymare offre un colis de Noël aux aînés de plus de 65 ans, inscrits sur la liste électorale de la commune. Chaque foyer bénéficiaire recevra un colis unique.

Pour cette année, le colis sera distribué par les membres du Conseil Municipal à l'occasion d'un goûter le jeudi 19 décembre entre 16h et 18h dans la salle du conseil de la mairie.

Ce colis sera à leur disposition après ce rendez-vous jusqu'au 10 janvier 2025 pour les aînés n'ayant pas pu venir.

AIDE A L'ENERGIE

Comme tous les ans, le CCAS de la Mairie propose aux aînés de plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales de la commune, une aide financière, destinée aux dépenses énergétiques et calculée en fonction de leurs revenus.

Pour 2024, une somme globale de 5800€ a été attribuée à 34 bénéficiaires.

RETOUR EN IMAGES SUR LE VOYAGE DES AINÉS

Début septembre, les aînés ont pu découvrir le Tréport et ses alentours le temps d'une journée



CRÈCHE RÉCRÉ A4

Retrouvez ci-dessous quelques photos de la crèche intercommunale RECRE A4. L'adresse e-mail de la crèche a été modifiée. Désormais, il faudra leur écrire à : creche@recrea4.fr



CRÈCHE RÉCRÉ A4

INSCRIPTION EN CRÈCHE

55 rue de l'église – 76520 YMARE

Cécile Décatoire, Directrice du multi accueil

Tél : 02.35.60.09.28

Email : creche@recrea4.fr

ACCUEIL
RÉGULIER

ACCUEIL
OCCASIONNEL

POUR LA RENTRÉE
2025-2026 VOUS
POUVEZ INSCRIRE
VOTRE ENFANT
AVANT LE 15 MARS
2025.

ACCUEIL D'ENFANTS ÂGÉS DE 2 MOIS ½ JUSQU'À LA
SCOLARISATION.



OUVERT DU LUNDI AU
VENDREDI DE 7H30 À 18H30



QUI GÈRE LA CRÈCHE RÉCRÉA4 ?

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL QUI
COMPREND LES COMMUNES DE GOUY, LES
AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN,
QUEVREVILLE LA POTERIE ET YMARE



CRÈCHE RÉCRÉ A4

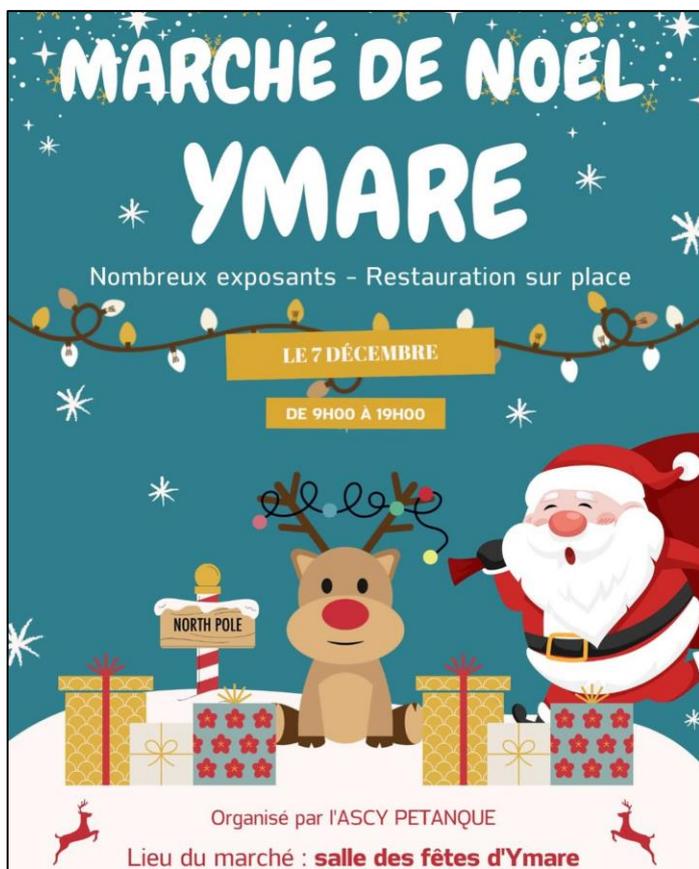


Les enfants ont pu profiter du jardin et de ses feuilles avant de voir la neige tomber !!!



ASSOCIATIONS

MARCHÉ DE NOËL ORGANISÉ PAR L'ASCY PÉTANQUE



BON DE PRE-RESERVATION
 A rendre au plus tard le 13/12/2024
 Enlèvement à partir de 13H30 le 23/12/2024 Parc du Château

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Numéro de téléphone : _____

	PRIX	QUANTITE	TOTAL
Coquilles St Jacques en noix environ 1kg Baie de Seine	39 €		
Saumon fumé d'Ecosse Tranches dans la longueur La bande de 1kg	38 €		
Saumon fumé de Norvège Tranches classiques La bande de 1kg	38 €		
Huitres n°3 Bourriche de 50 Manche Ouest	35 €		

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre de :
 ASCY PÉTANQUE
 A déposer à la mairie d'YMARE sous enveloppe avec la mention **MARCHE DE NOEL**
 06.69.56.76.13 Nicolas ou 06.31.03.75.63 Michael



BOUM D'HALLOWEEN

Retour en images sur la boum d'Halloween organisée par l'ASCY WIMARA en octobre dernier dans la salle des fêtes communale.

Petits et grands se sont prêtés au jeu et ont sorti leurs plus beaux costumes.



ASSOCIATIONS

COMMUNIQUÉ DES BLES D'OR

Vous avez plus de 60 ans, venez nous rejoindre et participer aux diverses activités de notre association :

Sorties culturelles et récréatives, sorties spectacles, visites-découvertes du patrimoine local, voyage-séjour dans nos belles régions, voyage en France et à l'étranger, après-midi rencontre à Ymare etc..., et également nos traditionnels repas : de printemps, de fin d'année, crêpes et barbecue.

Le montant annuel de l'adhésion est de 20 € par personne.

Pour répondre à toutes vos questions et demandes de renseignements, n'hésitez pas à contacter la présidente Marie Louise GRISEL et le bureau, qui se tiennent à votre disposition.

On vous attend !  Le programme de l'année 2025 

DATES	ACTIVITES (sorties, voyages, spectacles)
09 janvier 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
06 février 2025	Repas Crêpes Assemblée Générale
06 mars 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
26 mars 2025	Repas de printemps
03 avril 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
04 au 07 avril 2025	Fête des Jonquilles
09 avril 2025	Compagnie Trabucco « La belle histoire des comédies musicales » Yvetot
24 avril 2025	Musée des Pompiers Montville Restaurant
15 mai 2025	Sortie une journée
05 juin 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
03 juillet 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
07 août 2025	Barbecue
04 septembre 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
06 septembre 2025	Four a pain
02 octobre 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
04/ 05 octobre 2025	Grand loto
Octobre 2025	Sortie a voir
06 novembre 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
08 au 15 novembre 2025	Croisière sur le Nil
04 décembre 2025	Après midi jeux Ymare 13h30
10 décembre 2025	Repas de fin d'année
A definir	Théâtre

ASSOCIATIONS

REVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

A l'occasion du réveillon de la Saint-Sylvestre, l'association Europe Inter Echange vous propose une soirée dansante. Cet évènement se tiendra à BOOS dans la salle La Gribotière à partir de 19h30.

Les réservations se font auprès de l'association au 06 63 90 76 77.

MENU
Pétillant accompagné de ses petits fours salés ***
Saumon fumé par nos soins, accompagné de crevettes et de salade verte ***
Gratiné de coquille de Saint-Jacques, moules du Mont Saint Michel AOP Sauce dieppoise ***
Sorbet aux pommes et Calvados ***
Caille farcie et ses deux légumes ***
Assiette de fromages et salade verte ***
Gâteau du boulanger et sa coupe de champagne ***
Verre de vin accompagnant chaque plat

Soirée dansante

REVEILLON de la SAINT SYLVESTRE

organisé par

EUROPE INTER ECHANGES

Prix adhérent EIE : 75 euros

Prix non adhérent EIE : 85 euros

Réservation au 06.63.90.76.77



SALLE LA GRIBOTIERE A BOOS

Rendez-vous à 19h30



Association régie par la loi de 1901

Comité de jumelage des communes suivantes : Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Beibeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville Saint Pierre, Fresne le Plan, Gouy, Le Mesnil-Esnard, Mesnil-Rouvi, Montmain, La Neuville Chant d'Oisel, Quévreville la Poterie, Ymare.

COLLECTE DE PAPIERS

La prochaine collecte de papier par l'ASCY WIMARA sera le 11 janvier 2025.

Rendez-vous devant la bibliothèque dans le Parc du Château entre 9h30 et 11h30



LA COLLECTE DE PAPIERS

LES DATES

- Samedi 7 septembre 2024
- Samedi 2 novembre 2024
- Samedi 11 janvier 2025
- Samedi 1er mars 2025
- Samedi 7 juin 2025

QU'ET QUAND ?

A côté de la bibliothèque d'Ymare de **9h30 à 11h30**

POURQUOI ?

Les sommes récoltées permettent de financer des activités pour les enfants de l'école d'Ymare mais également de faire un geste pour l'environnement.

CE QUI EST AUTORISÉ

- Les annuaires
- Les livres
- Les encyclopédies
- Les notices
- Les magazines et catalogues
- Les journaux et publicités
- Les enveloppes sans fenêtre

CE QUI NE L'EST PAS

- Les papiers souillés
- Les briques de lait
- Les cartons vides
- Les pochettes plastiques
- Les albums photos
- Les spirales et les reliures
- Les classeurs
- Le papier calque
- Les mouchoirs et essuie-tout

FINANCES

POURQUOI VOTRE AVIS D'IMPOSITION FONCIÈRE A AUGMENTÉ CETTE ANNÉE

Vous l'avez probablement remarqué, votre avis d'imposition foncière a augmenté cette année. Les deux principales raisons à l'augmentation de la taxe foncière sont :

- La création d'une taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui s'élève à 0.672%. Cette taxe va permettre de réaliser des travaux de prévention contre les inondations qui sont de plus en plus fréquentes.
- L'arrivée du syndicat SICAPER (Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau EST de ROUEN) qui réunit 10 communes pour la création de la piscine. La participation à ce nouveau syndicat fait passer le taux de 3,39% en 2023 à 7,62% en 2024.

Vous pourrez constater dans la première colonne du tableau ci-dessous que le taux « Taxes Foncières » 2024 de la commune n'a pas évolué. En effet le Conseil Municipal a décidé de maintenir le même taux que l'année précédente.

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023		50,11 %	3,39 %	%	0,111 %	8,06 %	%	
Taux 2024		50,11 %	7,62 %	%	0,108 %	8,06 %	0,672 %	

CENTRE AQUATIQUE DU PLATEAU EST DE ROUEN

La précédente équipe municipale avait décidé de s'engager dans le projet de construction du centre aquatique et d'adhérer au Syndicat SICAPER. Dans la volonté de prolonger le projet initié, l'actuelle municipalité a fait le choix de poursuivre sa participation à la réalisation de la piscine intercommunale en restant membre du SICAPER.

La structure n'a malheureusement pas pu ouvrir ses portes en 2024. Malgré un accord de principe lors de la présentation du projet, le choix initial du traitement bio minéral a été refusé par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), ce qui a pour conséquence une jauge maximale d'accueil de 121 personnes en instantané.

Actuellement, les communes membres du syndicat SICAPER font de leur mieux pour trouver la solution à adopter afin de pouvoir ouvrir dans les meilleurs délais et conditions d'accueil possibles pour tous leurs administrés.

TRAVAUX

COUPURES DE COURANT

Enedis nous informe :

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : YMARE

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité. Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général Enedis en le positionnant sur 0.

Horaires des coupures :

mardi 14 janvier 2025
de 08h00 à 08h15

Quartiers ou lieux-dits :

1 au 15, 2 au 12 CLOS DES GROSEILLIERS

11, 59, 73, 77, 115, 163, 169, 207, 243, 257, 275, 297, 321, 351, 357, 373, 393, 415, 36, 40, 74, 80, 114 au 116, 120, 152, 158, 192, 198, 280, 300, 324, 340, 360, 366, 380, 386, 394, 408 rue DU PETIT BOSCH

1 au 25, 2 au 8, 12 au 28 CLOS DU CHEMIN VERT

15, 21, 57, 79, 87, 93, 105, 22, 28, 52, 62, 68, 74, 100, 106, 118 impasse DU FRIEMON

9, 13, 43, 32, 36, 58 place DES 14 POMMIERS

89 au 91, 115, 125, 133, 151, 163, 169, 179, 199, 203, 225, 231, 253, 257, 281, 285, 82 au 84, 104, 114, 122, 130, 200, 212, 216, 226, 250, 260, 266, 276 rue DE LA VIEILLE PIERRE

256 rue DE ROUEN

63 au 65, 81, 26, 40, 44, 54, 72, 78, 92 impasse DU DRUIDE

3 CLOS DES GRANGES

27 au 29, 59, 69, 73, 83, 103, 20, 30, 34, 42, 66, 76, 80, 90, 138, 142 impasse DES LONGS CHAMPS

10 CLOS DES GROSEILLIERS

202 GRAND RUE

39, 45, 61, 71, 75, 85, 121, 127, 46, 56, 60, 70, 98, 102, 120, 124 impasse DU PETIT CLEMENT

55, 67, 77, 95, 99, 123, 131, 135, 145, 167, 177, 181, 213, 217, 239, 243, 267, 271 rue DE L EGLISE

Horaires des coupures :

lundi 13 janvier 2025
de 08h30 à 16h30

Quartiers ou lieux-dits :

45, 67, 85, 125, 159, 10, 20, 120, 192 GRAND RUE

282, 318, 330, 404 rue DE ROUEN

Horaires des coupures :

mardi 14 janvier 2025
de 08h30 à 16h30

Quartiers ou lieux-dits :

rue DU CALVAIRE

TRAVAUX

TRAVAUX DE VOIRIES

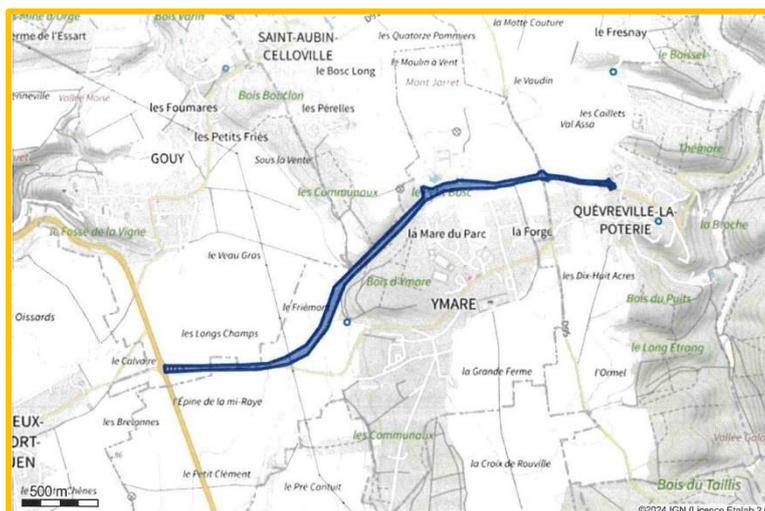


A partir du 09 décembre 2024, des travaux de restructuration des lignes hautes tensions se tiendront rue du Bel Event, Grand'rue et RD13



A partir du 03 mars 2025, des travaux de renouvellement du réseau d'eau auront lieu entre le rond-point du château d'eau et la rue du calvaire sur la commune de Quevreville la poterie

Dans le but de créer un giratoire et de réaliser une voie verte, des travaux seront réalisés à partir du 02 juin 2025 comme sur le tracé ci-après



JOBS D'ÉTÉ

DISPOSITIF « JOB D'ÉTÉ »

Vous êtes jeune

Vous êtes disponible pendant la période estivale

Vous souhaitez découvrir le monde du travail

Le dispositif « Job d'été » vous est proposé. Il vous permet d'intégrer le personnel communal en travaillant à mi-temps (17h30/semaine) sur une durée de 4 semaines pendant la période estivale.

La Mairie d'Ymare vous offre la possibilité de travailler en juillet ou en août, à la condition d'avoir préalablement déposé une candidature et sous réserve :

- D'avoir 16 ans révolus si vous souhaitez vous diriger vers les services municipaux (entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, ménage...)
- D'avoir 17 ans révolus si vous préférez vous orienter vers le Centre de Loisirs (préparation de la restauration)

Pour postuler, vous devrez remettre en Mairie votre candidature, composée d'une lettre de motivation et d'un éventuel CV, entre **janvier** et **mars**.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec le service RH de la Mairie d'Ymare au 02.35.79.12.72

Les places étant limitées, l'ordre d'arrivée des candidatures déterminera leur acceptation.

Les candidatures déposées après mars ne seront pas retenues.

La candidature au dispositif « Job d'été » est unique, permettant ainsi au plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier. Il n'y aura donc pas de renouvellement possible.

ATTENTION

CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOËL



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE



CHUTE DE NEIGE

La commune a été recouverte d'un joli manteau blanc le temps de quelques jours, pour le plus grand bonheur des enfants !



DISTRIBUTION DES BACS DE RECYCLAGE

Les bacs ont été distribués sur l'ensemble de la commune. Pour toute demande particulière, vous pouvez joindre la Métropole Rouen Normandie au 0800 021 021.

Lors de la distribution annuelle des sacs poubelles en mars 2025, vous recevrez les sacs de déchets ménagers (gris) ainsi que les sacs pour déchets végétaux (transparent) mais vous n'aurez donc plus de sacs jaunes.

Si vous avez un doute sur ce que vous pouvez mettre dans le bac de recyclage, n'hésitez pas à venir retirer le mémo en mairie. Vous pouvez également le retrouver ici :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/dechets/les-consignes-de-tri>



CITOYENNETÉ

**L'Europe,
l'international,
ça se tente avec
decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr !**



L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL POUR LES JEUNES JUSQU'À 35 ANS

Apprendre autrement, étoffer son CV, faire des rencontres qui changent la vie, mener un projet qui tient à cœur, une expérience à l'étranger, c'est un vrai plus.

Bouger en Europe, agir à l'international, découvrez les possibilités qui s'offrent à vous sur decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr.

Trouvez le programme qui vous convient et préparez votre projet en ligne.

INFORMATION MUNICIPALE

L'information communale est diffusée par e-mail. Si vous souhaitez la recevoir, merci de nous envoyer votre adresse à : contact@mairie-ymare.fr.

AFFICHAGE DES NOMS SUR LES BOITES AUX LETTRES

Il est important d'afficher lisiblement votre nom et prénom sur votre boîte aux lettres. La distribution du courrier sera rendue plus facile.

Nous comptons sur vous.



FERMETURE DE LA MAIRIE

Mardis 24 et 31 décembre 2024, la mairie sera fermée l'après-midi. Pour toute demande, nous serons présentes pour vous répondre par téléphone au 02 35 79 12 72 les matins ou par e-mail à contact@mairie-ymare.fr

CITOYENNETÉ

DIVAGATION & DÉJECTIONS CANINES

Sur la voie publique ainsi que dans les forêts, **vous êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer. Vous devez **tenir votre chien en laisse** s'il représente un danger pour les personnes ou pour d'autres animaux domestiques. N'oubliez pas, si votre **chien est catégorisé**, il doit porter une **muselière** lors de vos promenades.

De plus, tout propriétaire ou **possesseur de chien** est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au **ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal.

Pour rappel, un [arrêté municipal prescrivant la lutte contre les aboiements de chien](#) a été pris le 14 avril 2024.

Merci à vous d'appliquer ces consignes pour le respect et le bien-être de tous. Chaque administré possède une part de responsabilité dans la bonne cohabitation de son quartier et de la bonne entente entre voisins. Il est important de respecter ces quelques règles simples pour vivre ensemble sereinement.



LISTE ÉLECTORALE

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez le faire directement en ligne : <https://www.service-public.fr>

Vous pouvez également vous rendre en mairie avec les documents suivants :

- 1 justificatif d'identité (CNI ou Passeport)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et adresse

À tout moment, vous pouvez vérifier votre inscription en cliquant sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

En cas de déménagement, il est important de penser à vous inscrire dans votre nouvelle commune, soit en vous déplaçant à la mairie, soit par le service en téléservice en ligne (lien indiqué précédemment). Le service élections de la commune d'YMARE sera informé de votre radiation par le biais de la passerelle de l'INSEE.

CITOYENNETÉ

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2008** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet [service public](#) avant le **31 décembre 2024**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES



ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours : 112, 18 ou 15 ou le 114 par SMS

A SAVOIR

CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

Depuis 2020, la commune du **Mesnil-Esnard** est dotée d'un dispositif de recueil d'empreintes et vous permet le renouvellement ou la fabrication de carte d'identité ou passeport. Il est possible de prendre rendez-vous par internet via le lien suivant : <https://app.synbird.com/76240-le-mesnil-esnard-mairie-de-le-mesnil-esnard>

Attention, avant toute prise de rendez-vous, une pré-demande devra être effectuée. Si vous ne l'avez pas fait, [cliquez ici](#).

Si vous souhaitez un rendez-vous rapidement, la ville de Pont de l'Arche nous indique des créneaux disponibles dès maintenant dans leur commune.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne : <https://www.smartagenda.fr/pro/pontdelarche/rendez-vous/>



LE TOUR DE FRANCE 2025 FERA ÉTAPE A ROUEN

L'annonce officielle du parcours de la 112e édition du Tour de France a été diffusée le mardi 29 octobre dernier à Paris. Le tracé du Tour de France passera par plusieurs villes de la Métropole et Rouen sera ville d'arrivée le **mardi 8 juillet 2025**.

Pour cette 4e étape, le Tour de France reliera Amiens à Rouen en traversant le territoire des boucles de Seine et ses côtes mythiques (les côtes Jacques-Anquetil et Bonsecours ainsi que la rampe Saint-Hilaire). Le parcours se terminera à Rouen, ville d'arrivée. C'est une grande chance pour les habitants de recevoir le Tour de France, course de cyclisme la plus suivie au monde et troisième événement sportif planétaire, derrière les Jeux Olympiques et la Coupe du monde Fifa !



A SAVOIR

AUTOROUTES A14 ET A13

- ➡ Depuis le 19 juin 2024, l'autoroute A14 et l'autoroute A13 sont en péage en flux libre.
- ➡ **Le 10 décembre 2024**, c'est le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Orgeval et Caen (14) qui passera en péage en flux libre.

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h.

Les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras pour calculer et automatiser le règlement des trajets des clients.

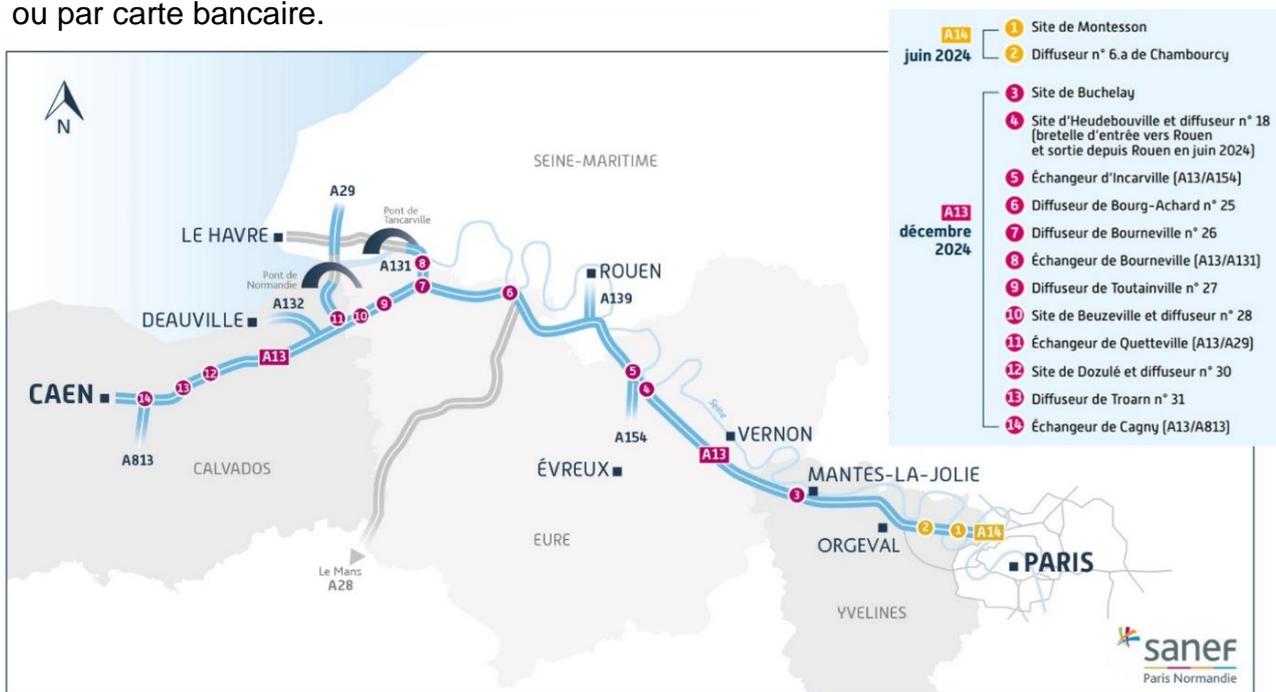


AVANT
APRES



Comment payer son péage en flux libre ?

1. Avec un **badge de télépéage** : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement. Seule précaution : bien positionner son badge sur le pare-brise du véhicule.
2. **Sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com)**, deux options sont possibles : un paiement automatique après création d'un compte client ou un paiement après chaque trajet, dans les 72h.
3. Dans l'un des **points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ)**, répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou par carte bancaire.



DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

FERMETURE DES DECHETTERIES

Mardis 24 et 31 décembre 2024, les déchetteries de Bois-Guillaume, Boos et Darnétal fermeront aux usagers à 16h.



TRANSPORTS EN COMMUN

Les 4 premiers week-ends du mois de décembre, les transports en commun **sont gratuits** sur l'ensemble du réseau ASTUCE.



Transports en commun gratuits : les 4 premiers week-ends de décembre

VIH, LE SAVIEZ-VOUS ?

Le COREVIH, la Métropole et l'ARS souhaitent délivrer trois messages importants à ce sujet :

- Les **moins de 26 ans** ont accès **gratuitement et sans ordonnance** aux préservatifs dans toutes les pharmacies.
- Le **dépistage du VIH** reste primordial. Il est accessible à toutes et tous, dans tous les laboratoires d'analyses médicales, sans avance de frais et sans ordonnance. **Il est recommandé de se faire dépister au moins une fois dans sa vie, et à chaque changement de partenaire.**
- Enfin, il faut rappeler qu'**une personne vivant avec le VIH, qui suit un traitement, et dont le virus n'est plus détectable dans le sang, ne transmet plus la maladie** : c'est la notion « **INDÉTECTABLE = INTRANSMISSIBLE** ».

Pour les personnes vivant avec le VIH, c'est un message pour leur qualité de vie et leur espérance de vie. C'est une immense avancée par rapport aux débuts de l'épidémie.



NOUS CONTACTER

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariage, enregistrement des PACS...
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

→ etatcivil@mairie-ymare.fr

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

→ secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

SPORT ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

→ sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier...
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol...
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

→ urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, Panneau Pocket, site internet, brochures d'information...
- Evènements et manifestations : Fête du Pays, Fête Nationale, commémorations...
- Associations
- Location de la salle des fêtes

→ communication@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
 - Garderie
 - Cantine
 - Etude
 - Accueil de loisirs mercredi et vacances

→ inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

→ rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale...

→ elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

→ ccas@mairie-ymare.fr

ÉVÈNEMENT COMMUNAL A VENIR

Ymare

**Madame le Maire et le Conseil Municipal
sont heureux de vous inviter aux**

VOEUX DU MAIRE 2025

VENDREDI 17 JANVIER 2025

Salle des fêtes – 19h